

PD-ABC-352

70037

Projet USAID No. 696-0110

DOCRD I

AMENDEMENT NUMERO QUATRE

à

L'ACCORD DE SUBVENTION DE PROJET

entre

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, agissant par l'intermédiaire de
L'AGENCE DES ETATS-UNIS POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID)

et

Le GOUVERNEMENT RWANDAIS (bénéficiaire)

concernant

LE PROJET DE RECHERCHE SUR LES SYSTEMES D'EXPLOITATION AGRICOLE

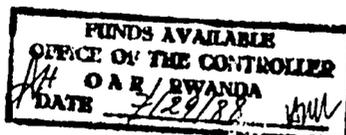
Date : JUL 29 1988

Crédit budgétaire : 72-1181014

Code plan budgétaire : GSSA-88-21696-KG13

Allocation: 814-52-696-0069-81

Réservation No. : R280015



PROJET DE RECHERCHE SUR LES SYSTEMES D'EXPLOITATION AGRICOLE (FSRP)

AMENDEMENT NUMERO QUATRE

L'Accord de Subvention de Projet entre les Etats-Unis d'Amérique et la République Rwandaise relatif au Projet d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation Agricole, daté du 26 septembre 1984, tel qu'amendé les 24 décembre 1984, 28 avril 1986 et 30 décembre 1986, est une nouvelle fois amendé comme suit

1. Titre du projet : Par le présent amendement, le titre du projet, qui était "Projet d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation Agricole", devient "Projet de Recherche sur les Systèmes d'Exploitation Agricole" (connu au Rwanda sous la dénomination de "Programme FSR").

2. Toutes les références à "Pays collaborateur" sont supprimées et remplacées par le terme "Bénéficiaire".

3. La section 2.1 est modifiée par la suppression de la mention "l'amélioration de l'efficacité des services de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture".

4. La section 3.3 est modifiée en remplaçant la date "30 septembre 1991" par "30 septembre 1992".

5. En vue d'augmenter la contribution de l'USAID au projet de deux millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis (2.400.000 \$ US), l'article 3, section 3.1(a) est amendé en rayant la mention "dix millions six cent mille dollars des Etats-Unis (10.600.000 \$ US) ("Subvention)" et en la remplaçant par "treize millions de dollars des Etats-Unis (13.000.000 \$ US) ("Subvention)". Cette augmentation est présentée en détail dans le budget figurant à l'annexe I.

6. La section 4.2 est supprimée intégralement et elle est remplacée par : "Déboursement dans le cadre des Plans de travail annuels - Préalablement au déboursement des fonds au titre de la Subvention, ou à l'émission par l'USAID des documents en foi desquels le déboursement sera effectué pour couvrir les coûts locaux de l'ISAR pour chaque année d'exercice, le Bénéficiaire fournira à l'USAID, à moins que celle-ci n'en convienne autrement par écrit, un Plan de travail annuel, approuvé par les autorités compétentes du Gouvernement, avant le 1er juillet de l'année de l'exercice, dans la forme et le fond requis par l'USAID."

7. La section 4.3 est amendée en supprimant les références à "la réhabilitation de routes rurales et le développement d'adductions d'eau" et les remplacer par "le développement de l'infrastructure rurale communale".

8. La section 4.4 est supprimée intégralement et elle est remplacée par : "Déboursement pour les activités relatives à l'infrastructure rurale - Préalablement aux déboursements pour les activités relatives au développement de l'infrastructure rurale communale, ou à l'émission par l'USAID des documents en foi desquels le déboursement sera effectué, les parties conviendront par écrit de l'octroi de fonds à une organisation non-gouvernementale qualifiée, en consultation avec les autorités locales, pour la définition, la planification et l'exécution des activités relatives à l'infrastructure rurale."



9. Le texte de l'article 5, section 5.1 est supprimé intégralement et est remplacé par : "Exécution du projet - L'Agence chargée de l'exécution, l'ISAR, par son Conseil d'administration, s'assurera que les plans de travail annuels sont conformes aux priorités nationales en matière de recherche et que les activités du projet sont intégrées à celles de l'agence chargée de l'exécution. A cette fin, après examen et révision de ces plans de travail, l'ISAR les soumettra à l'approbation des autorités compétentes, conformément au paragraphe ci-dessus (relatif à la section 4.2)".

10. Le texte de l'article 5, section 5.2. est supprimé intégralement et est remplacé par : "Coordination du projet - Le Bénéficiaire assurera la coordination du projet en collaborant étroitement avec toutes les parties intéressées au programme tant aux niveaux national, préfectoral que communal.

11. Le texte de l'article 5, section 5.3. est supprimé intégralement et il est remplacé par : "Personnel du Projet - Le Bénéficiaire s'engage à promptement recruter et engager, ou réaffecter le personnel Rwandais nécessaire pour exécuter efficacement le projet en temps opportun et conformément aux plans de travail annuels, y compris l'affectation au projet d'un cadre de niveau A0 pour chaque conseiller expatrié à long terme au minimum et d'au moins sept cadres de niveau A2 affectés à plein temps aux activités du projet. Le bénéficiaire s'engage, dans la mesure du possible, à recruter et à employer des femmes comme homologues à tous les niveaux."

12. La Description détaillée du Projet, telle que contenue dans l'Accord de Subvention de Projet du 26 septembre 1984, est remplacée dans sa totalité par la nouvelle Annexe A ci-jointe.

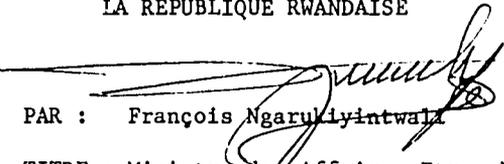
A l'exception des modifications ci-dessus, l'Accord de Subvention de Projet, tel que précédemment amendé, reste applicable et demeure en vigueur.

En foi de quoi, la République Rwandaise et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont fait signer cet amendement en leur nom et l'ont fait remettre à la date ci-dessous.

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

LA REPUBLIQUE RWANDAISE

PAR :  Emerson J. Melaven

PAR :  François Ngarukiyintwala

TITRE : Attaché pour la Coopération

TITRE : ~~Ministre des Affaires Etrangères~~
et de la Coopération

Date : 29 juillet 1988

Date : 29 juillet 1988

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

PROJET DE RECHERCHE SUR LES SYSTEMES D'EXPLOITATION AGRICOLE (FSRP)

REVISION NUMERO 1

La présente description détaillée du projet apporte des détails sur la description contenue dans la section 2.1. du présent accord. Sauf indication contraire dans cette annexe, les éléments de la Description détaillée peuvent être modifiés par accord écrit entre les représentants autorisés des parties nommées à la section 8.2., sans amendement formel du présent accord, à condition que cet amendement soit effectué dans les limites de la définition du projet, comme exposé à la section 2.1. de cet accord.

A. But du projet

Le but du projet est d'assister le Gouvernement Rwandais dans le développement d'une méthode d'approche des systèmes agricoles pour la recherche et la vulgarisation (FSR/E), avec un mécanisme permettant de faire le lien entre les institutions de recherche et de vulgarisation et leurs activités (y compris la formation) afin de résoudre tout un éventail de problèmes rencontrés par les agriculteurs rwandais.

En général, l'approche des systèmes agricoles se caractérise par : (a) la prise en considération des entreprises agricoles familiales de petite taille et de leur participation effective à la recherche, à la vulgarisation et autres activités de développement ; (b) la reconnaissance qu'une compréhension profonde de la situation des agriculteurs est primordiale et que la participation des agriculteurs au processus FSR/E est cruciale pour accroître leur productivité et pour servir de base à l'amélioration de leur bien-être ; et (c) l'emploi de scientifiques et de techniciens formés à plus d'une discipline, ce qui permet de voir la ferme comme un système entier plutôt que comme un conglomerat d'éléments isolés. Ainsi, la FSR/E est un programme de recherche agro-biologique appliquée, orientée vers la ferme. Elle évolue et contrôle les conditions socio-économiques de la ferme afin de calculer l'impact des interventions recommandées. Le système de vulgarisation qui promeut ces interventions est le moyen par lequel un dialogue entre agriculteurs et chercheurs s'établit. Le produit principal est la technologie. Les principaux clients sont les agriculteurs.

B. Objectifs spécifiques du projet (activités et résultats)

A la fin de la phase initiale de 7 ans de ce projet, l'approche "farming systems" aura été démontrée dans les hautes terres du Buberuka, couvertes par la station de l'ISAR à Rwerere, dans la préfecture de Ruhengeri. Ces quatre communes sont Butaro, Cyeru, Nyamugali et Nyarutovu. Grâce à cette phase initiale, l'ISAR sera capable, avec des apports limités de l'USAID au cours des phases successives, de recommander des technologies appropriées et d'effectuer des interventions biologiques pour les agriculteurs dans les principales zones agro-écologiques du Rwanda.

Objectif No. 1 : Fonctionnement efficace de l'équipe de terrain de la FSR/E

Une équipe multi-disciplinaire de neuf agronomes sera basée à la station de recherche de l'ISAR à Rwerere et opérera à partir de cette station. Cette équipe comprendra cinq expatriés et quatre homologues rwandais. Les disciplines représentées seront l'agronomie, la pédologie et la socio/économie. L'objectif est de constituer une équipe d'homologues rwandais qui soit capable, à la fin du projet, d'assumer les responsabilités du FSR/E dans la zone du projet.

Objectif No.2 : Diffusion et adoption de technologies appropriées

On escompte que l'approche FSR/E, présentée à la section A ci-dessus, encouragera les chercheurs de l'ISAR (y compris les chercheurs travaillant sur les différentes cultures) à fonder leurs programmes de recherche sur les problèmes des agriculteurs et les contraintes identifiées lors des enquêtes de diagnostic/vérification et des essais au niveau des exploitations. Jusqu'ici, les enquêtes préliminaires de diagnostic révèlent les contraintes suivantes pour les agriculteurs des hautes terres du Buberuka :

- (1) fertilité du sol et érosion ;
- (2) maladies des plantes, notamment des haricots ;
- (3) dégâts causés par les insectes ;
- (4) maladies du bétail ;
- (5) petite taille et fragmentation des exploitations ; et
- (6) non disponibilité d'intrants achetés.

Pour chacune des contraintes énumérées ci-dessus et déjà identifiées, au moins une technologie appropriée sera mise au point et sera utilisée par les agriculteurs. Ceci sera réalisé lorsque seront entrepris d'autres travaux de recherche, basés sur des enquêtes diagnostiques/de vérification supplémentaires et sur des travaux effectués dans les champs des agriculteurs.

Objectif No.3 : Formation du personnel rwandais

Les Rwandais seront formés à plusieurs niveaux afin de se familiariser avec la FSR/E, particulièrement :

- (a) environ 4 personnes formées au niveau doctorat (Ph.D.) aux Etats-Unis ;
- (b) environ 10 personnes formées au niveau maîtrise (M.S.) aux Etats-Unis ;
- (c) environ 8 personnes formées au niveau licence (B.S.) (ou équivalent) aux Etats-Unis ou dans d'autres pays africains ;
- (d) 50 personnes-mois de niveau A2 (ou équivalent) pour le personnel du Gouvernement, formées à la méthodologie de la FSR/E et sujets spéciaux y relatifs, par des stages de formation continue de courte durée au Rwanda, une formation technique n'aboutissant pas à un diplôme dans des centres internationaux de recherche agronomique, et une formation en universités.
- (e) au moins 125 personnes-jours de formation sur la gestion des systèmes agricoles et les concepts d'application, pour les agriculteurs, les A2 et les moniteurs ;
- (f) un nombre non spécifié d'agents locaux de vulgarisation (moniteurs) et d'agriculteurs formés aux technologies agricoles améliorées.

Objectif No.4 : Etudes spéciales entreprises au Rwanda

Environ 15 études spéciales seront entreprises sur des sujets différents, y compris au moins 5 thèses de maîtrise pour les homologues FSR/E et 3 thèses de doctorat pour les candidats au Ph.D. Le reste des études sera entrepris par des chercheurs de l'ISAR et par les professeurs et les étudiants de l'Université Nationale du Rwanda (UNR). Ces études spéciales s'ajouteront à la recherche au sein de l'équipe FSR/E. Cette équipe effectuera systématiquement l'analyse des informations recueillies dans le processus FSR/E.

Objectif No.5 : Etablissement de bases de données

Des bases de données sur les systèmes agricoles du Rwanda seront établies afin d'intégrer les informations existantes et d'incorporer de nouvelles informations recueillies par le FSIP et d'autres projets relatifs aux systèmes agricoles.

Les plus appropriés des types de bases de données suivants seront établis :

- (a) un inventaire (Recherche/Information) des efforts de recherche agricole au Rwanda, ainsi que de la FSR/E et de ses disciplines constitutives ;
- (b) des profils de région - profils d'environnement, socio-économiques, agro-écologiques - afin d'aider le FSIP et d'autres projets en relation avec la FSR/E ;
- (c) des bibliographies spéciales avec renvois systématiques, couvrant les produits agricoles, les informations de marché et les informations socio-économiques ;
- (d) une liste des techniciens agricoles rwandais, indiquant leur formation, leur branche de spécialisation, leur statut actuel et leur poste, leurs publications, etc. ;
- (e) une base de données de type CRIES (Comprehensive Resource Inventory and Evaluation System) pour gérer les informations sur les ressources naturelles et soutenir la recherche sur les systèmes agricoles en apportant des possibilités d'extrapolation à d'autres zones agro-écologiques semblables au Rwanda.

Objectif No. 6 : Amélioration des relations avec les Centres Internationaux de Recherche Agronomique (CIRA)

Les relations avec au moins cinq CIRA seront renforcées, sous forme de correspondance, échange de matériel de recherche et présence aux conférences agricoles internationales.

Objectif No. 7 : Fourniture d'une infrastructure rurale

La fourniture d'une infrastructure rurale, telle que l'amélioration des routes d'accès rural, l'installation d'adductions d'eau par gravité, ou d'autres activités contribuant à la productivité agricole.

Objectif No. 8 : Renforcement du soutien institutionnel à la FSR/E

- (a) Les moyens institutionnels de l'ISAR pour soutenir la recherche appliquée, particulièrement sur la conservation des sols, les produits vivriers et l'élevage produits dans les montagnes du Buberuka, seront renforcés.

L'amélioration des performances de l'ISAR sera démontrée par des réalisations spécifiques telles qu'études de diagnostic, identification et sélection de technologies, pratique d'essais à la ferme, etc.

- (b) Des réseaux nationaux de coopération et d'échange d'information seront établis afin de soutenir le projet FSRP, ainsi que la recherche et la vulgarisation des systèmes agricoles (FSR/E) en général au Rwanda.

En reconnaissant l'importance de la coordination et de la collaboration en entreprenant la FSR/E au Rwanda, l'ISAR aura le premier rôle dans (1) le développement d'une coopération et d'échanges d'informations avec d'autres organismes effectuant des recherches agricoles et de la vulgarisation au Rwanda, afin de traiter à la fois de la FSR/E et de la recherche associée sur les cultures y relatives et (2) dans la supervision du développement de bases de données sur les systèmes agricoles au Rwanda.

- (c) Prise de conscience et compréhension de la FSR/E parmi les scientifiques rwandais, les agents de vulgarisation, les fonctionnaires et les agriculteurs.

L'une des principales réalisations du FSRP sera éducative. L'apprentissage formel et informel visera à améliorer la compréhension et l'application de la méthode d'approche des systèmes agricoles au Rwanda.

Objectif No. 9 : On réalisera à la station de Rwerere une approche de recherche sur les systèmes d'exploitation agricole élargie, fonctionnant parfaitement, cette station étant dotée des installations, de l'infrastructure et de l'équipement appropriés.

Objectif No. 10 : Amélioration des liens avec l'UNR.

Les liens de l'ISAR avec les facultés de l'UNR seront renforcés par des études menées en collaboration, ainsi que d'autres activités de recherche.

C. Eléments du projet

Les apports suivants seront fournis par l'USAID et le Bénéficiaire afin d'assurer que les activités et objectifs énoncés ci-dessus seront accomplis et que le but du projet sera réalisé au cours de la phase initiale de huit années.

1. Contribution de l'USAID

Elément No.1 : services techniques

Les services techniques seront fournis à court et à long terme, avec un soutien des universités américaines contractantes.

(a) Services à long-terme (à Rwerere)

- * un agronome (3 ans)
- * un spécialiste de vulgarisation (2 ans)
- * un socio-économiste (environ 4 ans)
- * un pédologue (4 ans)
- * un agronome (environ 29 mois)
- * un mécanicien (environ 2 ans)

(b) Soutien FSR/E

- * un conseiller en FSR/E (2 ans) à Rubona
- * un spécialiste en conservation des sols (environ 18 mois) à Rubona
- * un biométricien (environ 29 mois) à Rubona
- * un responsable administratif (2 ans) à Kigali, à remplacer par un responsable rwandais pour la période restante du projet.

L'université américaine contractante nommera l'un de ses conseillers à long terme, avec l'accord de l'ISAR et de l'USAID, comme conseiller principal (homologue du Directeur Rwandais du projet) et représentant du contractant.

Le contractant entretiendra également un petit bureau modeste, à Kigali, sous la supervision du représentant du contractant, remplissant les fonctions suivantes:

* Aider l'Université d'Arkansas à satisfaire les exigences de l'USAID en matière de rapports;

* Fournir un appui logistique à l'équipe de l'Université d'Arkansas à Rwerere et à Rubona, ainsi qu'à la station de l'ISAR à Rwerere (ex : achat et dédouanement des produits, communications); et

* Assister la station de l'ISAR/Rwerere dans l'élaboration de son budget et sa comptabilité.

(c) Personnel de soutien

Le personnel rwandais de soutien sera également pris en charge par le projet en vue d'augmenter les capacités de l'équipe de FSR/E. Ce personnel recevra une formation professionnelle intensive en méthodologie de FSR/E. Il comprendra:

* un maximum de 7 techniciens agricoles à court-terme sur la station et dans les quatre communes du projet.

* un maximum de 11 techniciens agricoles (niveau A3) dans les secteurs.

(d) Services à court terme

Environ 45 personnes-mois de services spécialisés à court terme seront fournis par les universités coopérantes américaines, les CIRA et d'autres institutions. Il serait hautement souhaitable qu'une certaine continuité soit assurée dans l'affectation du personnel. Les consultants à court terme entreprendront des recherches et des analyses supplémentaires, telles que le mode d'acquisition et de dépense des revenus familiaux, le rôle de l'élevage dans les systèmes d'exploitation agricole rwandais, la gestion des exploitations agricoles, la répartition familiale des tâches et des ressources, l'analyse économique des interventions des systèmes agricoles. Les consultants conseilleront et encadreront également les participants rwandais dans l'élaboration de leurs thèses de M.S. et de Ph. D. Les sujets suivants pourraient être appréhendés au cours de ces consultations à court terme

- * systèmes d'exploitation agricole
- * entomologie
- * phytopathologie
- * élevage et production de volailles
- * conservation et gestion des sols
- * sciences sociales (économie agricole, sociologie/anthropologie agricole)
- * applications sur micro-ordinateurs
- * lutte contre les mauvaises herbes
- * lutte contre les insectes nuisibles

(e) Aide des campus universitaires américains

Un responsable de projet, une aide pour les travaux de gestion et de secrétariat, un service d'achat, un stage de français, une orientation technique et un soutien aux participants, seront fournis par l'université contractante pendant les huit années du projet.

Elément No. 2 : Formation des participants

Une formation académique de longue durée, une formation technique non académique de courte durée, ainsi qu'une formation continue au Rwanda seront offertes. La formation universitaire se fera à trois niveaux : B.S., M.S. et Ph. D. La formation technique non académique se fera au Rwanda ou dans d'autres pays africains dans des centres internationaux de recherche agricole et dans des institutions nationales de recherche.

(a) Formation (universitaire) de longue durée

(i) Niveau B.S.

Environ 8 Rwandais recevront des bourses d'études dans des universités des Etats-Unis et de pays tiers. La plupart des candidats seront sélectionnés parmi les techniciens agricoles (agronomes A2) et autres diplômés d'études secondaires générales ou professionnelles qui travailleront avec l'équipe FSR/E dans les quatre communes du projet. Les autres seront sélectionnés parmi la dernière promotion des lauréats du Secondaire.

(ii) Niveau M.S.

Environ 10 Rwandais seront formés au niveau M.S. Les candidats à cette formation seront les homologues de l'équipe FSR/E (agronome, agronome/vulgarisateur et socio-économiste), plus les homologues du pédologue et du spécialiste de vulgarisation. La formation est prévue en deux cycles. Les candidats suivront une orientation d'une à deux semaines avec l'équipe de FSR/E avant de partir en formation. Le programme sera le suivant

- six mois d'apprentissage de la langue anglaise (excepté pour ceux qui feront leurs études dans des universités francophones)

- une à deux années de cours de M.S.

- six mois (au moins) de formation professionnelle avec l'équipe FSRP pour rassembler les informations et rédiger la thèse de M.S. A la fin de cette période, le directeur de thèse de l'université américaine viendra au Rwanda pour la soutenance. D'autres membres du comité de soutenance de thèse seront choisis parmi le personnel FSRP au Rwanda.

(iii) Niveau Ph. D.

Environ 4 Rwandais seront formés au niveau Ph.D. Les candidats peuvent être sélectionnés parmi ceux qui ont achevé leur M.S. (ci-dessus) et qui ont travaillé au projet pendant au moins six mois. Ces participants passeront deux à trois ans dans une université des Etats-Unis pour obtenir leur Ph.D. Après leurs examens, ils reviendront au Rwanda pour effectuer leur thèse de recherche, travaillant de préférence avec les conseillers FSRP. Après avoir achevé leur thèse, ils retourneront aux Etats-Unis pour la soutenir.

Dans le cadre de la formation de longue durée, une conférence annuelle ou un séminaire sur les concepts et la méthodologie de la FSR/E sera tenu(e) à l'une des universités coopérantes pour tous les participants du FSRP étudiant aux Etats-Unis.

(b) Formation technique/non académique, continue

Une formation de courte durée pratiquée selon la méthodologie FSR/E sera offerte au Rwanda, dans d'autres pays africains, dans des CIRA ou des institutions nationales de recherche agricole.

Des cours de formation continue à court terme, des expériences sur le terrain et des séminaires seront également offerts aux techniciens et agriculteurs des quatre communes du projet.

(c) Formation en langue anglaise

Les candidats à la formation de longue durée seront autorisés à partir aux Etats-Unis, après avoir été sélectionnés par le Gouvernement Rwandais, acceptés par une université américaine et avoir obtenu un minimum de 500 points au test TOEFL (Test of English as a Foreign Language).

Elément No. 3 : Etudes spéciales et recherche

Pour cette activité, l'accent sera mis sur la participation des professeurs et des étudiants de l'UNR, ainsi que des chercheurs de l'ISAR, plutôt que des étudiants des universités américaines participantes. Aucun comité conseil ne sera établi pour faciliter l'exécution de cette activité. Celle-ci sera plutôt exécutée dans le cadre du plan de travail annuel du projet, qui sera revu conformément aux procédures habituelles de l'ISAR.

Malgré le fait que les sujets d'études et de recherche seront déterminés en fonction des besoins de l'équipe FSR/E, on prévoit l'examen des sujets suivants :

- * Le rôle de l'élevage dans les systèmes d'exploitation agricole de la zone du projet
- * Répartition familiale des tâches dans les exploitations agricoles
- * Répartition familiale des revenus dans les exploitations agricoles
- * La prise de décisions concernant la gestion de l'exploitation agricole
- * Analyse économique des interventions de FSR/E
- * Réponse des cultures vivrières aux engrais
- * L'impact des amendements du sol
- * Stratégies alternatives pour la protection des plantes
- * Commercialisation
- * L'acceptabilité des nouveaux produits agricoles
- * Evaluation de l'enseignement agricole
- * Le rôle des femmes et des hommes dans l'agriculture
- * Implications des systèmes d'exploitation agricole pour la politique agricole
- * Nature et disponibilité des intrants et services agricoles
- * La ferme en tant que petite entreprise
- * Changement et persistance dans les valeurs familiales et la structure sociale.

Elément No. 4 : Equipement

Les fournitures et l'équipement seront fournis pour soutenir les activités de l'équipe FSR/E, des conseillers FSR/E et de leurs homologues rwandais, et pour réhabiliter la station de recherche de Rwerere.

Les catégories suivantes d'articles seront fournies :

- * Véhicules (environ 15, avec pièces de rechange) pour l'équipe d'assistance technique et ses homologues
- * Motocyclettes (environ 14) et bicyclettes pour les techniciens agricoles aux niveaux de la commune et du secteur
- * Outils et équipement agricoles
- * Produits de support de la recherche (ex : semences, engrais, etc.)
- * Laboratoire et équipement scientifique de base

- * Equipement audio-visuel pour la vulgarisation
- * Meubles, équipement et fournitures de bureau (Rwerere et Kigali)
- * Meubles et équipement pour les centres communaux de formation
- * Micro-ordinateur(s) avec logiciels et périphériques
- * Outils et équipement pour la réparation des routes
- * Deux générateurs et une pompe pour la station de Rwerere
- * Equipement radio
- * Meubles et appareils ménagers pour résidences.

Elément No. 5 : Construction

Un bâtiment pour les bureaux et le laboratoire sera construit, des équipements pour la formation et des logements résidentiels seront fournis. En outre, l'amélioration des routes d'accès rurales et l'installation de systèmes d'adduction d'eau et autre infrastructure rurale seront entreprises en utilisant le travail communautaire (umuganda).

(a) Complexe bureaux/laboratoires à Rwerere

Un complexe bureaux/laboratoire sera construit à la station de recherche de Rwerere. Ce complexe comprendra des bureaux, un petit laboratoire et plusieurs petites salles de stockage. Chaque bureau sera occupé par un conseiller expatrié et un scientifique rwandais.

(b) Centre de formation et de conférences à Rwerere

Un centre résidentiel de formation et de conférences sera construit, comprenant une salle de cours, une cuisine, salles-d.-bain et toilettes et un dortoir pouvant loger 20 stagiaires en formation de courte durée (2 à 5 jours). Ces installations seront également utilisées comme centre de récréation communautaire par le personnel de Rwerere en dehors des sessions de stages de formation.

(c) Logements résidentiels à Rwerere

Des logements seront construits à Rwerere pour le personnel expatrié, pour les homologues scientifiques rwandais (A0) et pour les agents A2 affectés au projet. Huit maisons à trois chambres et une maison de passage à deux chambres, ainsi que 8 appartements de 2 chambres (4 maisons comportant chacune 2 appartements) seront nécessaires.

(d) Sous la supervision de l'ingénieur de l'USAID/Rwanda et conformément au contrat passé avec le pays-hôte, la route de 6,3 km reliant Kirambo à Rwerere sera remise en état. L'ISAR/Rwerere sera chargé d'assurer l'entretien. Les autres travaux de construction comprennent : 8 petits hangars (un par site de recherche) et une annexe pour le laboratoire de Rwerere (comprenant une chambre froide).

(e) En outre, l'USAID/Rwanda octroiera des fonds à une ONG américaine qui travaillera dans la zone du projet et fournira son assistance quant à la sélection, la conception et l'exécution des activités liées à l'infrastructure rurale. Ces activités pourraient comprendre la construction de centres communaux polyvalents, l'amélioration de routes d'accès rurales, l'installation d'adductions d'eau, ou d'autres infrastructures rurales censées réduire les contraintes à l'amélioration de la productivité agricole. Les communes soutiendront ces activités en fournissant une main-d'oeuvre communautaire (umuganda).

Elément No. 6 : Autres coûts

Le soutien opérationnel essentiel pour assurer efficacement et de façon ponctuelle la réalisation du projet, comprendra :

- * Voyage des conseillers FSRP et de leurs homologues pour les conférences et séminaires des CIRA;
- * Voyage à l'intérieur du pays (per diem);
- * Les services d'un ingénieur pendant environ 3 ans afin de soutenir les activités de construction;
- * La location d'un bureau de projet à Kigali;
- * Un personnel local de soutien pour Kigali et Rwerere;
- * Fonctionnement et entretien des véhicules;
- * Fonctionnement et entretien des générateurs;
- * Communications (affranchissements et télex);
- * impression et publication de rapports d'études et de recherche; et
- * Autres améliorations et coûts opérationnels de la station de Rwerere. Ces coûts seront remboursés par l'USAID s'ils ont été approuvés dans les plans de travail annuels.

2. Contribution du Gouvernement Rwandais

Elément No. 1 : Services techniques

Le Gouvernement Rwandais fournira les services des spécialistes agricoles suivants (de niveau A0 ou équivalent), qui travailleront avec les conseillers expatriés :

- * Un directeur de projet, pendant toute la durée du projet
- * Un agronome (5 ans)
- * Un sociologue ou un agro-économiste (5 ans)
- * Un pédologue (2 ans)

A Rubona, le Gouvernement Rwandais fournira les services d'un économiste ou d'un statisticien de niveau A0 ou équivalent, qui travaillera avec le biométricien expatrié et d'un agronome qui travaillera avec le spécialiste en conservation des sols.

En outre, le Gouvernement affectera sept agronomes de niveau A2 (ou équivalent), qui travailleront avec l'équipe de FSR/E à la station de recherche de Rwerere et dans les communes. Etant donné les difficultés d'identification et de financement d'un personnel qualifié, le Gouvernement Rwandais ne sera pas tenu d'affecter deux personnes à chacun de ces postes.

Elément No. 2 : Installations, équipement et terrains

Le Gouvernement contribuera au financement par l'infrastructure de recherche existante, par le personnel de la station de recherche du siège de l'ISAR à Rubona et par celui de la station de recherche de Rwerere ; il contribuera également au financement par l'infrastructure existante de vulgarisation et par le personnel disponible au niveau communal et de secteur. En vue de quantifier cette contribution, un pourcentage des frais généraux et frais d'exploitation des deux services a été attribué au Gouvernement Rwandais. Ce dernier fournira également les terrains pour la construction de bureaux et laboratoires, centres de formation et logements dans chacune des communes du projet et à Rwerere. Le logement, l'eau, le gaz, l'électricité et le mobilier de base seront fournis à tout conseiller expatrié basé à la station de Rubona dont les services sont financés par le projet, s'il habite réellement à la station.

Elément No. 3 : Aide en nature, travaux communautaires

L'amélioration de l'infrastructure rurale à Butaro, Cyeru, Nyamugali et Nyarutovu sera entreprise dans une large mesure en utilisant une main-d'oeuvre non spécialisée. Cette contribution sous forme de main-d'oeuvre se fera avec la participation populaire à l'umuganda, en vertu de laquelle la main-d'oeuvre locale est mobilisée par l'administration communale pour des projets d'amélioration du bien-être communautaire.

D. Exécution

1. Agents d'exécution

(a) L'ISAR sera l'agence d'exécution du Gouvernement Rwandais pour le projet. Parmi toutes les parties (Gouvernement Rwandais, USAID, Université d'Arkansas, autorités locales), l'ISAR sera le principal responsable de l'exécution du projet. Outre la fourniture de personnel, ainsi que d'autres apports, l'ISAR assurera la direction globale du projet par l'intermédiaire du directeur du projet et ses instances d'examen et de supervision habituelles (ex : examen des plans de recherche par le comité de recherche et le Conseil d'Administration de l'ISAR), entretiendra des relations avec le personnel de l'ISAR à Rubona et ailleurs dans le domaine de la recherche agricole, dans la mesure où cela favorise l'approche FSR/E (ex : accès à de nouvelles variétés à expérimenter sur les exploitations, discussion/présentation des résultats de la recherche).

(b) Les autorités locales de la zone du projet (sous-préfets, bourgmestres, etc.) sont chargés de travailler avec la population locale et avec l'ONG en vue d'identifier, de préparer, d'exécuter et d'entretenir l'infrastructure rurale du projet.

(c) L'Université d'Arkansas, en collaboration avec l'Université d'Illinois, l'Université Lincoln, l'Université du Minnesota et celle de Porto-Rico (Mayaguez), sera le contractant principal du projet en vertu d'un contrat devant être négocié avec l'USAID dans ce but. Le contractant fournira les services techniques, la formation des participants et la plus grande partie de l'équipement nécessaire au projet. Le contractant fournira une aide administrative et logistique adéquate afin de faciliter l'exécution de tous les éléments du projet. Le conseiller principal, représentant du contractant (Université d'Arkansas) sera chargé de la supervision du bureau de l'Université d'Arkansas à Kigali. En tant que conseiller principal, il/elle servira d'homologue au directeur du projet dans la planification et l'exécution de la recherche.

(d) Le bureau de l'USAID au Rwanda sera responsable de la supervision du projet. Le représentant du contractant et le directeur de l'ISAR ou son représentant consulteront régulièrement le bureau de l'USAID au Rwanda sur tous les aspects de l'exécution, y compris plans de travail annuels, évaluation, révision et modifications du projet. Le bureau de l'USAID/Rwanda assurera une coordination étroite entre ce projet et d'autres projets agricoles (financés par l'USAID). Le bureau de l'USAID/Rwanda sera responsable de l'établissement d'un contrat direct avec l'Université d'Arkansas et de l'octroi d'une subvention à une ONG américaine pour l'exécution des activités d'infrastructure rurale du projet.

2. Achats

L'achat local de biens et services fera partie des responsabilités de l'ISAR et de l'Université d'Arkansas, et se fera en suivant les procédures établies entre le bureau de l'USAID/Rwanda, le contractant et le directeur de l'ISAR ou son représentant.

L'achat de biens et services à l'extérieur du Rwanda sera effectué par le bureau de l'USAID/Rwanda, jusqu'à l'arrivée du représentant du contractant qui en assumera la responsabilité.

E. Evaluations

1. Auto-évaluation

Le programme FSRP intégrera sa propre planification annuelle du programme et son cycle d'évaluation dans le cycle annuel de l'ISAR déjà existant. Afin de se préparer pour l'activité de planification annuelle, le bénéficiaire du contrat élaborera une auto-évaluation annuelle qui précède la préparation du plan de travail annuel du programme FSRP. Les résultats de cette évaluation devront être notifiés à l'USAID, à l'ISAR et au MINAGRI. L'évaluation pour l'année 1988 aura lieu en juin 1988 et au mois de janvier pour chaque année ultérieure du programme. Les plans de travail annuels seront soumis par le programme FSRP à l'ISAR au plus tard au mois de mai de chaque année et seront examinés et soumis, par l'ISAR, à l'approbation des autorités compétentes avant le mois de septembre de chaque année.

2. Evaluation de l'exécution et évaluation finale

Au cours des seconde et quatrième années du projet, l'USAID/Rwanda, en collaboration avec l'ISAR, le MINAGRI et le contractant recrutera une équipe de consultants pour entreprendre des évaluations externes du projet. Ces évaluations bénéficieront des résultats des auto-évaluations annuelles.

A la fin de la seconde année du projet, une évaluation de l'état d'avancement du projet portera sur (1) la capacité du contractant et du Gouvernement Rwandais de réaliser le projet comme prévu, avec des recommandations pour résoudre les problèmes, (2) les progrès accomplis à cette date par l'équipe FSRP et (3) la pertinence des différents apports au projet en fonction des objectifs et des résultats du projet.

La prochaine évaluation du projet aura lieu en juin 1989. Elle examinera les progrès spécifiques obtenus quant à la réalisation des objectifs à la fin du projet, ainsi que les progrès obtenus dans l'application des principales recommandations de l'évaluation de décembre 1986. Après que l'ISAR, l'USAID et l'Université d'Arkansas auront revu l'évaluation, l'ISAR décidera s'il assumera, à partir de janvier 1990, la totalité des coûts opérationnels de la station, y compris ceux que le projet payait.

Pour les deux évaluations, la composition de l'équipe sera soumise à l'agrément de l'USAID et de l'ISAR avant les évaluations. L'étendue du champ de travail de l'équipe d'évaluation sera définie après l'accord conjoint de l'USAID/Rwanda, du contractant et du Gouvernement Rwandais.

F. Budget indicatif du projet

L'utilisation des fonds fournis au projet est prévue comme indiqué dans le budget indicatif figurant à l'annexe I.